

# COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS de SAINT-ELOY

---

## COMPTE RENDU de la REUNION du 30 AVRIL 2014 à 18 H 15

L'an deux mil quatorze, le 30 avril à 18 h. 15, les membres du Conseil Communautaire élus par les assemblées délibérantes des communes membres, se sont réunis sous la présidence de Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente.

### Etaient présents :

Mmes et MM. Roger OLLIER, Guy CHARTOIRE, Nicole MAGNIER, Jean MICHEL, Jean-Marc SAUTERAU, Annie MANSAT, Nicole RAULT (suppléante), Marie-Thérèse SIKORA, Alain ROBERT, Michelle POMPILI, Michel RENAUD, Michelle BOUSCAVERT, Pierre MONTEIL, Huguette GUERLING, Corinne SAFFRE, Christian JOUHET, Eva BERNARD, Jacqueline DUBOISSET, Didier SAVY, Marie-Laure TURICHI.

### Etaient absents et excusés :

M. Serge BODEAU	procuration donnée à Mme Nicole MAGNIER
M. Alain VIRMONT	procuration donnée à M. Jean MICHEL
Mme Claire LEMPEREUR	procuration donnée à M. Jean-Marc SAUTERAU
M. Claude DEQUAIRE	procuration donnée à Mme Michelle POMPILI
M. Christopher DEMBIK	
Mme Pierrette RAY	procuration donnée à M. Didier SAVY

Madame Eva BERNARD est nommée secrétaire de séance.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, ouvre la séance à 18 h 20 et procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu de la réunion du 15 avril 2014.

Monsieur Didier SAVY informe qu'il approuvera ce compte rendu à la condition que le courrier de Madame Pierrette RAY dont il donne lecture soit annexé au compte rendu.

Concernant la constitution du bureau, Monsieur Jean-Marc SAUTERAU s'interroge sur la lecture et l'interprétation des statuts de la Communauté de Communes. En effet, celui-ci est constitué des représentants des communes et l'esprit du texte, à son avis, vise les Maires des communes membres. Il demande que Madame Claire LEMPEREUR, Maire de Montaigut, soit invitée aux réunions de bureau.

Mme Annie MANSAT, Vice-Présidente, rappelle qu'elle a été élue au suffrage universel et peut, à ce titre, représenter la commune de Montaigut.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, précise qu'aucun Conseiller Communautaire n'a jamais été refusé au sein des réunions de bureau et rappelle que celui-ci n'a, jusqu'à présent, pas un rôle décisionnaire.

Monsieur Jean MICHEL fait part de son indignation sur les événements du dernier Conseil Communautaire.

Il rappelle l'origine de la Communauté de Communes et la loi qui l'a imposée.

Le principe est de développer le bassin de vie de Saint-Eloy par un travail collaboratif de tous les élus du territoire. Il en appelle aux nouveaux élus à ne pas entrer dans la logique politicienne des derniers événements, lui-même s'interroge sur le fait de venir ou pas aux prochaines réunions. Pour ce qui concerne la constitution de l'exécutif, la présidence doit revenir à Saint-Eloy car cette Commune représente 50% de la population ; quant aux vice-présidents, l'utilisation du nombre maximum prévu, sans indemnité, aurait permis d'avoir une représentation d'une part, paritaire et d'autre part du territoire.

Après un large débat, le compte rendu de la réunion du 15 avril 2014 est adopté par 24 « pour » et 1 abstention « M. Jean MICHEL » avec adjonction du courrier de Madame Pierrette RAY.

L'ordre du jour est ensuite abordé

## **BUDGETS PRIMITIFS 2014**

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, présente les éléments des budgets primitifs 2014 par chapitre comptable.

Monsieur Didier SAVY souhaite que la commission des finances se réunisse rapidement pour mettre en place la CFE progressive et permettre ainsi aux entreprises de bénéficier d'une base plus adaptée à leur activité, sachant que le Conseil Communautaire doit se prononcer avant octobre 2014.

Un point est fait sur la cotisation de la télé assistance. En effet, celle-ci sera prise en charge par la Communauté de Communes qu'à partir de mai suite à la signature de la convention avec le Conseil Général et le vote de l'assemblée. La commission des finances devra se réunir pour proposer une éventuelle prise en charge au travers de la réversion de la CFE.

Arrivée de Monsieur Alain ROBERT à 18h40

En ce qui concerne le tableau des effectifs, Monsieur Jean MICHEL souhaite que soit étudiés en commission des finances ou lors d'une réunion de bureau en présence des agents déjà en place :

- l'utilité de créer un poste de rédacteur à temps non complet à 20 h par semaine au vu de la charge de travail
- le respect du format juridique des postes du secrétaire et secrétaire adjoint

Sur ce dernier point, Monsieur Jean MICHEL considère que le cumul d'emploi du secrétaire dépasse le cadre réglementaire, et qu'avec 4 600 € il a un salaire supérieur au Président du Tribunal Administratif ou du Sous-Préfet.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, ne veut pas alourdir les charges de personnel et considère que le personnel actuel est la bonne solution mais qu'il faut néanmoins renforcer l'équipe au vu du travail toujours plus important dans les collectivités. Concernant le poste du secrétaire, Monsieur Jean-Claude ROUSSELOT-PAILLEY s'est ouvert des droits à congé qu'il faut honorer et propose que Monsieur Léonard PUISSOCHET prenne la suite.

Sur les indemnités des Elus, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, propose au budget la totalité des enveloppes et mobilisera seulement 40 % de l'enveloppe du Président. Les 60 % restant seraient éventuellement utilisés pour indemniser les Conseillers Communautaires pouvant prétendre à une délégation au vu de leur investissement.

Par ailleurs, Monsieur Jean MICHEL donne à l'assemblée les montants des recettes réelles émanant du DGFIP, qui font varier l'équilibre budgétaire. Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, considère que l'Etat aurait dû signifier par courrier ces montants, ce qui permettrait de travailler dans de bonnes conditions.

Suite à ces modifications, l'assemblée donne aux services toute latitude pour construire un budget équilibré, en réduisant toutefois la ligne de subventions suite à la remarque de Monsieur Jean MICHEL. En effet, en cas de plainte auprès du Tribunal Administratif, la Communauté de Communes se verrait dans l'obligation de verser l'intégralité des subventions prévues sur ce compte. Le compte « 61522 – entretien des bâtiments » est donc abondé en conséquence.

Monsieur Jean MICHEL souhaite également qu'une réflexion soit menée sur les subventions versées aux associations périscolaires et le coût de la jeunesse.

Après un large débat, Madame Marie-Thérèse SIKORA, présidente, met au vote les budgets principal et annexe qui sont adoptés à l'unanimité ainsi que le montant des indemnités aux élus.

### **SUBVENTION UDAAR**

Sur proposition de Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, le Conseil Communautaire, unanime :

- autorise le versement, pour l'année 2014, d'une subvention de 1 788 € à l'Union Départementale des Associations d'Animation du Milieu Rural de l'Allier,
- donne tous pouvoirs à Madame la Présidente pour l'exécution de la présente décision.

### **DESIGNATION des MEMBRES des COMMISSIONS**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la création et la composition des commissions suivantes :

Madame Marie-Thérèse SIKORA est Présidente de droit

Finances et transferts

**Membres titulaires** : MM. Claire LEMPEREUR – Didier SAVY – Jean MICHEL – Alain ROBERT – Serge BODEAU – Roger OLLIER – Guy CHARTOIRE (vice-président) – Nicole MAGNIER – André VERNADAT.

**Membres suppléants** : MM. Jean-Marc SAUTERAU – Pierrette RAY – Alain VIRMONT – Christian JOUHET – Joël BOUGAREL – Philippe WROBEL – Noël THURET – Patrick BARRAT – Nicole RAULT.

Economie - aménagement de l'espace – logement et cadre de vie

**Membres titulaires** : MM. Jean-Marc SAUTERAU – Marie-Laure TURICHI – Alain VIRMONT – Claude DEQUAIRE – Serge BODEAU – Roger OLLIER – Guy CHARTOIRE (vice-président) – Nicole MAGNIER – André VERNADAT.

**Membres suppléants** : MM. Annie MANSAT – Didier SAVY – Jean MICHEL – Pierre MONTEIL – Joël BOUGAREL – Philippe WROBEL – Noël THURET – Patrick BARRAT – Nicole RAULT.

Affaires sociales et jeunesse

**Membres titulaires** : MM. Jean-Marc SAUTERAU – Pierrette RAY – Alain VIRMONT – Alain ROBERT (vice-président) – Serge BODEAU – Roger OLLIER – Guy CHARTOIRE – Nicole MAGNIER – André VERNADAT.

**Membres suppléants** : MM. Annie MANSAT – Marie-Laure TURICHI – Jean MICHEL – Michelle POMPILI – Joël BOUGAREL – Philippe WROBEL – Noël THURET – Patrick BARRAT – Nicole RAULT.

Affaires culturelles

**Membres titulaires** : MM. Annie MANSAT – Marie-Laure TURICHI – Alain VIRMONT – Michel RENAUD (vice-président) – Serge BODEAU – Roger OLLIER – Guy CHARTOIRE – Nicole MAGNIER – André VERNADAT.

**Membres suppléants** : MM. Claire LEMPEREUR – Pierrette RAY – Jean MICHEL – Jacqueline DUBOISSET – Joël BOUGAREL – Philippe WROBEL – Noël THURET – Patrick BARRAT – Nicole RAULT.

Appel d'offres

**Membres titulaires** : MM. Claire LEMPEREUR – Didier SAVY – Jean MICHEL - Alain ROBERT – Nicole MAGNIER – André VERNADAT.

**Membres suppléants** : MM. Jean-Marc SAUTERAU – Marie-Laure TURICHI – Alain VIRMONT – Huguette GUERLING – Patrick BARRAT – Nicole RAULT.

Loi « Sapin »

**Membres titulaires** : MM. Claire LEMPEREUR – Didier SAVY – Jean MICHEL - Alain ROBERT – Nicole MAGNIER – André VERNADAT.

**Membres suppléants** : MM. Jean-Marc SAUTERAU – Marie-Laure TURICHI – Alain VIRMONT – Huguette GUERLING – Patrick BARRAT – Nicole RAULT.

**DÉLÉGATION de POUVOIR du CONSEIL COMMUNAUTAIRE à la PRESIDENTE**

Au vu de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales et afin de procéder à une gestion plus efficace de la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, délègue à Madame Marie-Thérèse SIKORA – Présidente - pour la durée de son mandat les attributions suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics.
- Fixer les tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de Communes qui n'ont pas un caractère fiscal.
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de réaliser les lignes de trésoreries.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes, notamment régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes.
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Déposer tous permis de construire, d'aménager ou de démolir ainsi que toutes déclarations préalables relatifs aux constructions nouvelles ou aménagements de bâtiments communautaires existants dès lors que l'opération a fait l'objet d'un accord de principe.
- Procéder au règlement des dommages provoqués par des véhicules de la Communauté de Communes.
- Réaliser les lignes de trésorerie.
- Renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes aux associations dont elle est membre.

### **DÉLÉGATION de POUVOIR du CONSEIL COMMUNAUTAIRE au BUREAU**

Au vu de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales et afin de procéder à une gestion plus efficace de la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, délègue au bureau de la Communauté de Communes - pour la durée du mandat les attributions suivantes :

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Communauté de Communes à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, y compris la constitution de partie civile, à chaque fois qu'une telle action est jugée nécessaire.
- Donner, en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Communauté de Communes préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
- Exercer le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme
- Exercer le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du code de l'urbanisme

### **DESIGNATION de DELEGUES au S.I.E.G.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne :

- Mme Annie MANSAT déléguée titulaire
- M. Jean-Marc SAUTERAU délégué suppléant

pour représenter la Communauté de Communes au S.I.E.G.

### **DESIGNATION de DELEGUES au S.M.A.D.C.**

Madame la Présidente présente la liste des représentants au S.M.A.D.C. de chacune des communes composant la Communauté :

<b>COMMUNE</b>	<b>DELEGUE TITULAIRE</b>	<b>DELEGUE SUPPLEANT</b>
Ars les Favets	David BLANC	Rémi DUBOISSET
Buxières sous Montaigut	Michel NICOLAS	Philippe WROBEL
Durmignat	Nathalie NIAUX	Guy CHARTOIRE
La Crouzille	Nicole MAGNIER	Valérie GUILLOT
Lapeyrouse	Jean MICHEL	Martine LEITAO
Montaigut en Combraille	Claire LEMPEREUR	Marianne SAUVANET
Moureuille	Colette TOURRET	Hélène FAUGERE
St Eloy les Mines	Claude DEQUAIRE	Alain ROBERT
Youx	Marie-Laure TURICHI	GRZYBOWSKI J-Jacques

### **DESIGNATION d'un DELEGUE au C.N.A.S.**

Sur proposition de Madame Marie-thérèse SIKORA, Présidente, le Conseil Communautaire, unanime, désigne Madame Nicole MAGNIER déléguée titulaire au C.N.A.S.

### **INTERVENANT MUSICAL en PERISCOLAIRE**

Le Conseil Communautaire, unanime, autorise le paiement des séances effectuées avec le Groupement d'Education Musicale relatives à son intervention dans le cadre périscolaire pour l'année scolaire 2013/2014.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, propose aux Conseillers Communautaires de participer au comité des finances locales ainsi qu'à celui des normes. Aucun élu n'est intéressé.

Madame la Présidente demande aux représentants de la Commune de Youx de bien vouloir modifier leur délibération nommant un délégué suppléant à la Communauté de Communes. En effet, seules les Communes n'ayant qu'un seul délégué ont droit à un délégué suppléant.

Départ à 20 h 05 de Monsieur Jean MICHEL

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Présidente, malgré les remarques de Monsieur Jean MICHEL sur l'aspect pécunier, remercie Monsieur Jean-Claude ROUSSELOT-PAILLEY pour le travail accompli au sein du syndicat puis de la Communauté de Communes au cours de ces 18 années.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25